

# Marcot

la  Plagne

## Compte-Rendu

### Conseil Municipal

18 février 2008

Budget

25 février 2008



21 février 2008, Plagne Centre, Stade JL CRETIER, Show pour Julien LIZEROUX, 6ème slalomeur mondial.



27 février 2008, Journée contre la mucoviscidose à La Plagne.  
10 000 euros récoltés au bénéfice de l'association.



Remise des prix du Concours des maisons illuminées le 19 février 2008.



3 mars 2008, rentrée des classes dans la nouvelle école du Chef Lieu

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2008 - BUDGET

**Présents** : M. Auguste PICOLLET, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, Adjointe,  
MM. René ALLAMAND, Michel BORLET, Adjoints,  
MM. Albert PERRIERE, Michel OUGIER SIMONIN, Jean Luc BROCHE, Richard BROCHE, Conseillers Délégués,  
Mmes Céline SOCQUET CLERC, Ginette REBUFFET, Conseillères Municipales,  
MM. Raoul BUGNY, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Conseillers Municipaux.  
**Excusés** : M. Roland PERRIERE, Adjoint (pouvoir à Raoul BUGNY), M. René BERARD, Adjoint (pouvoir à Richard BROCHE), M. Denis CRETIER, Conseiller Municipal, (pouvoir à Ginette REBUFFET)  
**Absent** : M. Edmond BLANCHOZ.

Afin de permettre l'organisation des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir s'inscrire sur la liste pour les "tours de garde".

Monsieur le Maire tient à remercier René ALLAMAND, Adjoint aux Finances, Géraldine FAVRE, Directrice Financière ainsi que son service et bien sûr tous les conseillers qui ont participé aux différentes commissions pour le travail réalisé.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à René ALLAMAND pour la présentation des budgets.

## Finances

### 1. Approbation des comptes administratifs 2007

René ALLAMAND présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2007 de la Commune.

#### Budget Général

*En Fonctionnement* : **9 615 645,36 euros** ont été réalisés en dépenses

**12 860 624,31 euros** ont été réalisés en recettes

Le résultat est un excédent de **3 244 978,95 euros.**

*En Investissement* : **6 698 698,74 euros** ont été réalisés en dépenses

**5 882 906,31 euros** ont été réalisés en recettes.

Le résultat est un déficit de **- 815 792, 43 euros.**

L'excédent global est de **2 429 186,52 euros.**

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2007.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2007 du Budget Général.**  
**(Votants : 15, Pour : 15)**

#### Budget annexe Eau et Assainissement

*En Fonctionnement* : **124 067,89 euros** ont été réalisés en dépenses

**276 082,68 euros** ont été réalisés en recettes

Le résultat est un excédent de **152 014,79 euros.**

*En Investissement* : **91 661,48 euros** ont été réalisés en dépenses

**81 064,84 euros** ont été réalisés en recettes.

Le résultat est un déficit de **- 10 596,64 euros.**

L'excédent global est de **141 418,15 euros.**

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2007.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2007 du Budget annexe Eau et Assainissement.**  
**(Votants : 15, Pour : 15)**

## Budget annexe des Parkings

*En Fonctionnement* : **138 796,07 euros** ont été réalisés en dépenses

**139 501,92 euros** ont été réalisés en recettes

Le résultat est un excédent de **705,85 euros**.

*En Investissement* : **183 916,05 euros** ont été réalisés en recettes.

Le résultat est un excédent de **183 916,05 euros**.

L'excédent global est de **184 621,90 euros**.

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2007.

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2007 du Budget annexe des Parkings. (Votants : 15, Pour : 15)**

## 2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007 DES BUDGETS GÉNÉRAL, DE L'Eau et de l'Assainissement ET DES PARKINGS.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2007 du Budget Général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif. (Votants : 16, Pour : 16)

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2007 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif. (Votants : 16, Pour : 16)

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2007 du Budget des Parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif. (Votants : 16, Pour : 16)

## 3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007 DU BUDGET GÉNÉRAL

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2007, soit un excédent de 3 244 978,95 euros en fonctionnement et un déficit de 815 792,43 euros en investissement.

**Le Conseil Municipal décide d'affecter les 3 244 978, 95 euros comme suit : 484 492, 93 euros en résultat reporté de fonctionnement 2008, 1 944 693,59 euros au financement des reports 2007, 815 792,43 euros au financement des équipements 2008, les 815 792,43 euros de déficit sont reportés en dépenses d'investissement 2008. (Votants : 16, Pour : 16)**

## 4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2007, soit un excédent de 152 014,79 euros en fonctionnement et un déficit de 10 596,64 euros en investissement.

**Le Conseil Municipal décide d'affecter les 152 014,79 euros comme suit: 141 418,15 euros en résultat reporté de fonctionnement 2008, 10 596,64 euros au financement du déficit d'investissement 2008 et les 10 596,64 euros sont inscrits en dépenses d'investissement 2008. (Votants : 16, Pour : 16)**

## 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2007, soit un excédent de 705,85 euros en fonctionnement et un excédent de 183 916,05 euros en investissement.

**Le Conseil Municipal décide d'affecter les 705,85 euros en résultat reporté de fonctionnement au Budget Primitif 2008 et les 183 916,05 euros en recettes d'investissement au Budget Primitif 2008. (Votants : 16, Pour : 16)**

## 6. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de contributions directes locales pour l'année 2008.

**Le Conseil Municipal approuve et vote donc les taux de la fiscalité directe locale pour 2008 comme suit :**

**Taxe d'habitation : 8,13 % (en 2007 : 8,13%), Taxe foncière (bâti) : 13,73% (en 2007 : 13,73%), Taxe foncière (non bâti) : 99,88% (en 2007 : 99,88%), Taxe professionnelle : 21,18% (en 2007 : 21,18%) (Votants : 16, Pour : 16)**

## **7. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2008**

René ALLAMAND présente au Conseil Municipal le Budget Général 2008 :

- **En Fonctionnement** : 12 110 800 euros prévus en dépenses et 12 110 800 euros en recettes.
- **En Investissement** : 7 998 468,73 euros prévus en dépenses et 7 998 468,73 euros en recettes. (plus 2 234 931,27 euros de reports soit un total de 10 233 400 euros de crédits pour 2008)

**Le Conseil Municipal approuve le Budget Général 2008 qui s'élève à 12 110 800 euros en fonctionnement et 7 998 468,73 euros (plus 2 234 931,27 euros de reports soit un total de 10 233 400 euros de crédits) en investissement. (Votants : 16, Pour : 16)**

## **8. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2008**

René ALLAMAND présente au Conseil Municipal le Budget annexe Eau et Assainissement 2008 hors TVA :

- **En Fonctionnement** : 299 420 euros prévus en dépenses et 299 420 euros en recettes.
- **En Investissement** : 187 350 euros prévus en dépenses et 187 350 euros en recettes.

**Le Conseil Municipal approuve le Budget annexe Eau et Assainissement 2008 qui s'élève à 299 420 euros en fonctionnement et 187 350 euros en investissement. (Votants : 16, Pour : 16)**

## **9. VOTE DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS 2008**

René ALLAMAND présente au Conseil Municipal le Budget annexe des Parkings 2008 hors TVA :

- **En Fonctionnement** : 145 300 euros prévus en dépenses et 145 300 euros en recettes.
- **En Investissement** : 242 500 euros prévus en dépenses et 242 500 euros en recettes.

**Le Conseil Municipal approuve le Budget annexe des Parkings 2008 qui s'élève à 145 300 euros en fonctionnement et 242 500 euros en investissement. (Votants : 16, Pour : 16)**

## **10. APPROBATION DES RESTES A REALISER 2007 : BUDGET GÉNÉRAL**

René ALLAMAND rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2007 concernant les travaux dont la réalisation sera effective en 2008 ou des travaux réalisés mais dont les factures ne son pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de

**2 234 931,27 euros.**

Ces restes à réaliser s'équilibrent comme suit : 250 036,98 euros par des subventions d'investissements qui seront perçues en 2008 mais dont la recette était prévue en 2007, pour 40 200,70 euros par des créances en garantie d'emprunt à reporter, pour 1 944 693,59 euros par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2007.

**Le Conseil Municipal approuve les restes à réaliser 2007 en recettes et en dépenses. (Votants : 16, Pour : 16)**

**Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur vote à l'unanimité sur tous ces points importants pour la vie de la Commune.**

## **11. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2008**

René ALLAMAND présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations étudiées par la Commission des Finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros donneront lieu à la signature d'une convention.

**Le Conseil Municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2008 pour un montant total de 279 532,20 euros. (Votants : 16, Pour : 16).**

## **12. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A LA MAISON DU TOURISME POUR 2008**

Michel BORLET, Président de la Maison du Tourisme, quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote de la délibération.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le montant de la subvention demandée par la Maison du Tourisme à la commune, soit 1 260 000 euros pour l'année 2008.

Comme chaque année, l'association devra fournir à la commune de Macot la Plagne :

- Un bilan d'évaluation de l'activité qu'elle aura assurée pendant l'année écoulée
- un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec la subvention.

Raoul BUGNY demande si les socioprofessionnels membres de la Maison du Tourisme versent également une cotisation.

René ALLAMAND répond que les membres fondateurs (ESF, commerçants, hébergeurs...) versent une cotisation annuelle de 100 euros chacun, pour les individuels elle est de 15 euros.

**Le Conseil Municipal approuve la subvention allouée à la Maison du Tourisme pour 2008 pour un montant total de 1 260 000 euros.**

**(Votants : 15, Pour : 14, Contre : 1 Denis CRETIER par pouvoir).**

## **13. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE A L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE POUR 2008 (USCPPC)**

René ALLAMAND rappelle que le montant de cette subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

Pour contribuer à la fonction de direction unique assumée par l'Union des Propriétaires de Plagne Centre, la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à ladite Union, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an pour chacune des années de la convention.

**Le Conseil Municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2008 à l'USCPPC. (Votants : 16, Pour : 16)**

## **14. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE A L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE POUR 2008**

René ALLAMAND rappelle que la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à ladite Union, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an pour chacune des années de la convention passée.

Cette subvention doit être déterminée chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

**Le Conseil Municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2008 à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne. (Votants : 16, Pour : 16)**

## **15. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE A L'UNION SYNDICALE DE LA GALERIE COMMERCIALE DE BELLECÔTE POUR 2008**

René ALLAMAND rappelle que la Commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à ladite Union, une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an pour chacune des années de la convention passée.

Cette subvention doit être déterminée chaque année, lors du vote du Budget de la Commune.

**Le Conseil Municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2008 à l'Union Syndicale de la Galerie Commerciale de Bellecôte.**

**(Votants : 16, Pour : 16)**

## **16. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CINÉMA "LES ECRINS" DE PLAGNE CENTRE POUR 2008**

René ALLAMAND rappelle que la Commune subventionne depuis 2001 le cinéma "Les Ecrins" de Plagne Centre dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et accepte l'attribution d'une subvention de 10 000 euros pour 2008.**

**(Votants : 16, Pour : 16)**

## **17. ADMISSION EN NON VALEUR.**

René ALLAMAND présente l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Monsieur Jacques LADANE, trésorier principal. Il explique que la somme concernée porte sur une redevance impayée d'un montant de 31,83 euros que le receveur n'a pu encaisser malgré toutes les poursuites et procédures engagées. Cette perte doit donc être constatée au budget communal.

**Le Conseil Municipal admet en non valeur la somme énoncée ci-dessus. (Vo-  
tants : 16, Pour : 16)**

# Questions diverses

## **Ecole Maternelle**

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux de l'Ecole.

En principe, les salles de classe devraient être ouvertes pour la rentrée des classes des vacances de février.(3 mars)

En effet, les sols pour la partie haute devraient être terminés pour jeudi 21 février et les services techniques procéderont aux déménagements à partir du 25 février.

Monsieur le Maire précise que, pour la rentrée, seules les classes seront opérationnelles, la partie basse de l'école (cantine/garderie) ouvrira quelques jours plus tard.

## **Championnats du Monde de Canoë Kayak 2012**

Compte tenu du vote du budget imminent de la Communauté de Communes, Richard BROCHE souhaite que Michel BORLET fasse un point sur les championnats du monde de descente de canoë kayak de 2012 afin que le Conseil Municipal donne son avis sur le besoin ou non de budgéter déjà une somme en 2008 pour le début des travaux.

Michel BORLET souhaite rappeler en préalable que :

- La fréquentation touristique estivale en montagne est en baisse d'une façon générale, il faut donc que La Plagne propose une offre plus globale en donnant un intérêt supplémentaire à la vallée mais également plus varié, sports d'eau vive, baignade, pêche, promenade le long de l'isère...

- L'isère est connue dans le milieu de l'eau vive, au niveau mondial, comme étant l'une des rivières les plus techniques. A ce titre, il serait souhaitable d'optimiser toutes les possibilités pour avoir, là aussi, une offre plus complète en créant, par exemple, un bassin de slalom pour débutants au niveau de Gothard, un mouvement d'eau (vague à surf) permettant la pratique du freestyle au niveau de l'aire de chaînage, des embarcadères aux endroits stratégiques, un sentier en rive droite utilisant la passerelle de Sangot, la rénovation de la voie verte, sanitaires à l'aire de chaînage (qui serviront également l'hiver)...

L'organisation de ces championnats est une opportunité qui devrait nous permettre d'obtenir des subventions conséquentes pour la réalisation de ces travaux qui seront structurants et pérennes.

Seule la communauté de communes a la compétence pour réaliser ces investissements, elle doit donc demander des devis précis, et présenter un projet global pour les demandes de subventions.

Richard BROCHE précise qu'il n'est pas contre l'organisation de ces championnats et la réalisation des travaux mais au vu de la somme importante à engager, il aurait souhaité que le Conseil Municipal donne son avis.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes évalue précisément les travaux et équipements divers nécessaires à l'organisation de ces championnats du monde et que l'ensemble soit chiffré avant de prendre une décision même de principe à la suite de quoi il se chargera d'organiser une réunion au Conseil Général avec l'ensemble des partenaires pour évaluer les subventions possibles.

**Présents** : M. Auguste PICOLLET, Maire,

Mme Sylvie MAITRE, Adjointe,

MM. Roland PERRIERE, René ALLAMAND, Michel BORLET, René BERARD, Adjointes,

MM. Albert PERRIERE, Michel OUGIER SIMONIN, Jean Luc BROCHE, Richard BROCHE, Conseillers Délégués,

Mmes Céline SOCQUET CLERC, Ginette REBUFFET, Conseillères Municipales,

MM. Edmond BLANCHOZ, Raoul BUGNY, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Conseillers Municipaux.

**Excusé** : M. Denis CRETIER, Conseiller Municipal, (pouvoir à Ginette REBUFFET)

Monsieur le Maire ouvre la 81ème et dernière séance du Conseil Municipal de ce mandat.

## Administration générale

### 1. APPROBATION DE LA DÉMARCHÉ POUR L'ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

René BERARD rappelle au Conseil Municipal l'obligation, pour les communes comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention ou dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé, de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde, ce qui est le cas pour Macot La Plagne.

Il explique que ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas d'incidents majeurs.

Monsieur le Maire explique que ce plan est réalisé en commun avec l'APTV qui a recruté une chargée de mission pour aider les communes intéressées dans l'élaboration de celui-ci.

René BERARD ajoute, qu'à ce jour, un diagnostic des risques avec les fiches événements correspondantes a été réalisé ainsi que le recensement des moyens.

Il présente au Conseil Municipal l'organigramme d'organisation en cas de déclenchement du PCS.

**Le Conseil Municipal prend acte et valide la démarche engagée pour l'élaboration du PCS et notamment l'organigramme retenu en cas de mise en oeuvre de ce plan. (Votants :17, Pour : 17)**

### 2. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CIRCUIT DE NAVETTES PLAGNE CENTRE/PLAGNE BELLE-CÔTE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP) ET LA COMMUNE

René ALLAMAND rappelle que depuis 1991 un service de navettes reliant Plagne Centre à Plagne Bellecôte a été mis en place en saison hivernale assuré par une société privée choisie par Appel d'offres public et notamment pour le retour des skieurs après la fermeture des remontées mécaniques.

Il ajoute que la SAP a donné son accord pour participer au financement de ce service de transport à hauteur de 40%.

Il convient donc de passer une convention de participation financière avec cette dernière.

**Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la Société d'Aménagement de La Plagne. (Votants : 17, Pour : 17)**

### 3. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET AFFECTÉ À L'ÉCOLE DE MACOT LA PLAGNE

Après avoir rappelé le nouveau bâtiment de l'école maternelle au Chef Lieu, Sylvie MAITRE explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien affecté au ménage de ce dernier.

En effet, l'agent d'entretien affecté au ménage de l'école actuelle, se charge également du ménage de l'ancienne mairie et de l'organisation de la cantine le midi (service et surveillance pendant le repas) et ne pourra donc pas assurer le ménage du nouveau bâtiment.

Elle propose donc de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à mi-temps (17h30 par semaine) à compter du 3 mars 2008 date de la rentrée des vacances de février. Le poste sera annualisé en fonction du calendrier scolaire.

Monsieur le Maire indique que ce poste a été proposé en priorité, selon la réglementation en vigueur, à un agent de la collectivité en disponibilité qui a accepté.

**Le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe dans les conditions citées ci dessus. (Votants : 17, Pour : 17)**

# Urbanisme

## 1. CRÉATION DE PISTES DE DÉBARDAGE

Jean Luc BROCHE présente au Conseil Municipal l'avant projet relatif à la création de pistes de débardage pour une longueur cumulée de 4 452 ml ainsi que la réalisation de 9 places de dépôt, pour la desserte des parcelles 02, 07, 09, 29, 39 et 45 de la forêt communale de Macot la Plagne. La presque totalité en terrain relève du régime forestier. Le montant des travaux est estimé à 114 705.00 euros H.T. selon le devis. Il ajoute que la subvention de l'Etat et de l'Europe se monte à 45 882 euros H.T et que la subvention provenant du Conseil Général de la Savoie est de 11 470,50 euros H.T.

**Le Conseil Municipal approuve l'avant projet relatif à la création de pistes de débardage dressé par l'Office National des Forêts. (Votants : 17, Pour : 17)**

## 2. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. FIRMIN COSTERG (MAIRIÈRES)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement de la piste Farandole aux Ouvertes ainsi que l'accord convenu avec M. COSTERG Firmin. Ce dernier a fait savoir qu'il souhaitait procéder à un échange de parcelles avec la collectivité pour obtenir un terrain jouxtant le sien au même endroit.

**Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle Section M n°86 au lieu dit les Mairières d'une surface de 225 m<sup>2</sup> à M. Firmin COSTERG, en contrepartie de la parcelle Section M n° 2071 au lieu dit les Mairières d'une surface de 225 m<sup>2</sup>. La valeur de l'échange est fixée à 225 euros et s'effectuera sans soulte. (Votants : 17, Pour : 17)**

## 3. VENTE DE TERRAIN À M. NICOLAS BERARD (LE LONGEREY)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait convenu, par une délibération en date du 16/04/2007, d'un échange de terrain avec M. Yvon AIMOZ. Ce dernier a fait savoir depuis qu'il n'était plus intéressé par cet échange. Par contre, M. Nicolas BERARD a sollicité la Commune pour se porter acquéreur de cette parcelle.

**Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle Section C n°197p au lieu dit le Longerey d'une surface de 690 m<sup>2</sup> à M. Nicolas BERARD au prix de 50 euros le m<sup>2</sup> soit 34 500 euros. (Votants : 17, Pour : 17)**

## 4. PROJET MMV - PLAGNE CENTRE - PROROGATION PROMESSE DE VENTE ET CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal le projet d'un hôtel 3 étoiles de la société Hôtel Centre Plagne, filiale de MMV Gestion, à l'aval de l'immeuble l'Aconcagua à Plagne Centre. Il précise qu'il avait été conclu à la fois une promesse de vente et une convention d'aménagement qui prenaient fin au 31 décembre 2007.

Au vu des problèmes rencontrés pour les travaux relatifs aux fondations dûs à la nature des sols, René ALLAMAND présente au Conseil Municipal la demande de la Société Hôtel Centre Plagne de proroger d'un an la validité de la promesse de vente et de la convention d'aménagement touristique ainsi que la date d'ouverture de l'établissement, soit en décembre 2010 (prévue initialement en décembre 2009).

Raoul BUGNY souhaiterait que le Conseil Municipal ne se prononce pas et laisse le soin au prochain mandat de prendre une décision.

René ALLAMAND rappelle que la promesse de vente a déjà été validée par le Conseil et qu'elle a déjà été signée. A ce jour, il est juste demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la prorogation demandée.

**Le Conseil Municipal accepte de proroger la promesse de vente et la convention d'aménagement touristique jusqu'au 31 décembre 2008 et prend acte que les travaux pourraient ne démarrer qu'au printemps 2009 compte tenu de la nature des sols. (Votants : 17, Pour : 16, Abstention : 1 Raoul BUGNY)**

## **5. EXTENSION SHON SUR PERMIS MODIFICATIF MGM PLAGNE SOLEIL**

René ALLAMAND rappelle le permis de construire accordé à la société MGM sur Plagne SOLEIL pour la réalisation d'une résidence de tourisme 4 étoiles d'une surface de 4 958,12 m<sup>2</sup> et d'un hôtel 3 étoiles de 2639 m<sup>2</sup>.

Il explique qu'à ce jour, le constructeur a déposé une demande de permis de construire en vue de modifier la densité et les surfaces hors oeuvres par la création d'un commerce de 150 m<sup>2</sup> et de parties hôtelières pour 399 m<sup>2</sup> de ses établissements sur les parcelles communales section N n° 1908 et 1910.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation des projets modifiés et sur le montant de l'indemnité pour les contraintes liées à l'institution d'une servitude de cour commune sur les parcelles communales.

**Le Conseil Municipal approuve la réalisation des projets modifiés et précise que le montant de l'indemnité due à la collectivité pour les contraintes liées à l'institution d'une servitude de cour commune sur les parcelles Section N n° 1908 et 1910 s'élève à 49 950 euros.**

**Les travaux n'étant pas terminés, le Conseil Municipal stipule qu'au titre de la convention d'aménagement touristique, l'ouverture de l'hôtel est prorogée au 1<sup>er</sup> décembre 2008. (Votants : 17, Pour : 17)**

## **6. SARL LES MONTAGNETTES : PROJET MONTALYS (BELLE PLAGNE)**

René ALLAMAND rappelle que le dossier de la SARL Les Montagnettes a été retenu dans le projet de construction d'un hôtel deux étoiles à Belle Plagne et qu'il convient d'établir une promesse de vente du terrain d'assiette nécessaire ainsi qu'une convention d'aménagement touristique.

Albert PERRIERE demande pourquoi l'hôtel ne possédera que deux étoiles.

René ALLAMAND précise que l'hôtel deux étoiles correspond à un classement préfectoral mais que les services et le confort correspondent à une résidence 4 étoiles. La différence se situe dans l'absence de restaurant.

Sylvie MAITRE souhaite apporter une modification dans la promesse de vente en retirant la phrase indiquant que l'ouverture de l'établissement en période estivale ne sera imposée qu'avec un taux minimum de 60% d'occupation.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

**Le Conseil Municipal approuve la promesse de vente ainsi que la convention d'aménagement touristique relatives au projet d'un hôtel deux étoiles d'une SHON de 3 029 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle Section M n° 2731 à Belle Plagne au prix de vente de 150 euros le m<sup>2</sup> SHON. (Votants : 17, Pour : 15, Abstention : 2 Albert PERRIERE et Raoul BUGNY)**

## **7. EXTENSION D'UN COMMERCE A PLAGNE SOLEIL - SCI ALPIMUR**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été saisi par un commerçant de Plagne Soleil, la SCI ALPIMUR, afin d'étendre son commerce, et qu'après avis du Conseil Municipal, il avait été décidé de lui céder un terrain.

A ce jour, ce dernier ayant obtenu son permis de construire, il convient de procéder à la signature de la promesse de vente.

**Le Conseil Municipal accepte la promesse de vente à passer avec la SCI ALPIMUR pour l'extension de son commerce à Plagne Soleil soit une surface de 73 m<sup>2</sup> à 200 euros HT/m<sup>2</sup> SHON. (Votants : 17, Pour : 17)**

## **8. AMÉNAGEMENT ET RÉGULARISATION FONCIÈRE DE LA ROUTE DE LA REMISE (MACOT CHEF LIEU)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 5 novembre 2007 approuvant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'aménagement et la régularisation foncière de la route de la Remise.

A ce jour, il ajoute que la Sous Préfecture demande que le Conseil Municipal prenne acte de la demande d'implanter le trottoir côté aval (côté amont dans le projet initial) sans que le périmètre des travaux soumis à l'enquête publique ne soit modifié.

Sylvie MAITRE demande à nouveau confirmation que la route ne sera pas élargie ce qui pourrait augmenter la vitesse de circulation et émet des réserves quand au traitement de la partie amont compte tenu des habitations existantes.

Monsieur le Maire lui répond, comme précité ci dessus, que la route sera réalisée conformément aux dossiers soumis à l'enquête publique avec une largeur aux environs de 5 mètre de large (hors trottoir).

S'agissant des sections aux abords des habitations, il est convenu qu'il ne sera pas réalisé de trottoirs mais seulement un marquage au sol pour sécuriser les piétons. Monsieur le Maire énonce au Conseil Municipal qu'il y a lieu de poursuivre la demande de Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire et de solliciter à cet effet, de Mme la Sous-Préfète, la prise de l'arrêté de DUP.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette demande.**  
**(Votants : 17, Pour : 16, Abstention : 1 Raoul BUGNY)**

## **9. ACQUISITION DE TERRAIN DE MME MARIE FRISON (ÉCOLE DE MACOT)**

Ginette REBUFFET, ne prenant pas part au vote, sort de la salle et le pouvoir de Denis CRETIER n'est pas pris en compte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du bâtiment de l'école de Macot la Plagne, chef lieu, et l'acte d'échange intervenu avec Mme FRISON Marie.

Cette dernière, au vu de la forme du terrain lui restant, a sollicité la commune pour lui vendre une partie de ce dernier.

**Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée Section A n°3248 située à Macot d'une surface de 41 m<sup>2</sup> au prix de 36 euros /m<sup>2</sup> soit 1476 euros. (Votants : 15, Pour : 15)**

## **10. PRIX DE VENTE DU TERRAIN A PLAGNE 1800 POUR M. RAYET**

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal le projet de l'hôtel ARMONIA de M. Jean RAYET à Plagne Bellecôte qui n'a pu aboutir en raison de la non constructibilité du terrain d'assiette proposé.

Ce dernier se propose d'acquérir en contre partie un terrain communal actuellement prescrite pour la construction d'un bâtiment à usage de para hôtellerie à Plagne 1800 et représentant une SHON potentielle de 1000 à 1100 m<sup>2</sup>, au prix de 300 €/m<sup>2</sup> SHON.

Monsieur le Maire présente à ce propos le projet d'aménagement de la grenouillère de Plagne 1800.

**Le Conseil Municipal prend acte du projet mais ne souhaite pas se prononcer avant que l'aménagement de la grenouillère ne soit terminé.**

## **11. AUTORISATION A DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE A LA SCI BAT LA LOVATIERE (P LAGNE 1800)**

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une résidence de tourisme 3 étoiles à Plagne 1800.

Le projet empiète pour quelques mètres carrés sur des parcelles communales et il convient d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire.

**Le Conseil Municipal prend acte du projet mais demande au pétitionnaire de retravailler l'architecture du projet avant de prendre une décision.**

## **12. AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE : PERMIS DE CONSTRUIRE CONGRÉGATION SOEURS ET ST JOSEPH**

Céline SOCQUET CLERC, ne prenant pas part au vote, sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération n° 2005-095 du 13 juin 2005, il a été autorisé à ester en justice pour le compte de la collectivité.

Suite au dépôt devant le Tribunal Administratif de Grenoble d'un recours en annulation du permis de construire n° 07315006B1029 délivré le 5 octobre 2006 à la Congrégation des Sœurs Saint Joseph, par Messieurs BRIANCON-MARJOLLET et DAO-GELETTA, il convient d'autoriser M. le Maire à défendre la commune spécialement pour ce dossier devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, il convient de désigner la SCP MARTIN-MARIE-GUILLON à défendre et représenter les intérêts de la commune.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice et désigne la SCP MARTIN-MARIE-GUILLON pour défendre et représenter les intérêts de la Commune.**  
**(Votants 16, Pour :16)**

## 13. AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE : PERMIS DE CONSTRUIRE MME PIERRE (LES ESSERTS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération n° 2005-095 du 13 juin 2005, il a été autorisé à ester en justice pour le compte de la collectivité.

Suite au dépôt devant le Tribunal Administratif de Grenoble d'un recours en annulation du permis de construire n° 07315005B1029 délivré le 13 décembre 2005 à Mme PIERRE Françoise, il convient d'autoriser M. le Maire à défendre la commune spécialement pour ce dossier devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, il convient de désigner la CLDAA LIOCHON-DURAZ à défendre et représenter les intérêts de la commune.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice et désigne la CLDAA LIOCHON-DURAZ pour défendre et représenter les intérêts de la Commune. (Votants 17, Pour :17)**

## Questions diverses

### Notification DGF

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal sur les notifications de la Dotation Globale de Fonctionnement reçue par les communes de la vallée de la tarentaise :

**Macot La Plagne : 1 401 383 euros,**  
St Martin de Belleville : **6 657 909 euros,**  
Saint Bon en Tarentaise : **4 739 798 euros,**  
Bourg St Maurice : **3 501 088 euros,**  
Val d'Isère : **2 741 952 euros,**  
Tignes : **1 790 993 euros,**  
Aime : **1 102 592 euros.**

Il précise que Macot La Plagne se trouve entre autre pénalisée par le fait que La Plagne n'est toujours pas classée en station touristique et qu'il continuera à se battre pour la faire classer.

### Local poubelle Belle Plagne

René BERARD demande si la porte du local poubelle de Belle Plagne va être réparée. René ALLAMAND répond que la réparation est en cours d'exécution, mais qu'il a d'abord fallu retrouver la société qui l'avait déjà changée une première fois. Il précise qu'il n'y a qu'un seul panneau à changer.

### Route de Belle Plagne

Ginette REBUFFET demande à Auguste PICOLLET, Conseiller Général, s'il est possible de reboucher le trou sur la route départementale de Belle Plagne à l'entrée de la station.

M. Auguste PICOLLET répond que le message sera passé aux services concernés.

**Au terme de la séance, Monsieur le Maire tient à rappeler que c'est la 81ème et dernière séance de ce mandat. Monsieur le Maire ajoute que depuis 7 ans, il y a eu 1380 délibérations, 300 réunions de bureau et plus de 320 commissions de travail.**

**Il rappelle également les grands projets qui ont été réalisés au cours de ce mandat comme le parking du Boulevard, le pont skieur, l'aménagement du secteur de La Roche, l'électrification au Villard de Sangot, la 2ème tranche du lotissement de Creux Vincent, la sécurisation de la traversée de Macot, le réservoir de Sangot, l'école maternelle, les ateliers municipaux et les affaires qui ont été réglées comme le dossier des Créolies, etc....**

**Monsieur le Maire souhaite remercier très sincèrement les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux ainsi que le personnel administratif et technique pour tout le travail réalisé au cours de ces années qui a permis de faire de Macot La Plagne, une commune et une station dynamique et accueillante.**

**En cette fin de mandat, Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble de l'assemblée ait une pensée envers leur collègue et ami Armand PERRIERE, décédé l'année dernière.**

**Il souhaite que les futurs élus continuent à œuvrer pour l'intérêt général et à maintenir une commune dynamique et poussée vers l'avenir car la station reste le moteur économique de la Commune et du Canton.**

# Offres d'emploi

La Maison du Tourisme d'Aime Macot la Plagne vous informe qu'elle recherche des :

## **Animateurs Animatrices**

pour la saison d'été 2008 pour ses stations d'altitude.

"Sportifs de préférence, et notion de micro.

Contactez Didier : 04.79.09.65.47 ou/et 06.63.68.13.13.

## Information...

### **Partagez vos vacances, devenez famille d'accueil**

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute.

En ouvrant vos vacances, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez : Le Secours Catholique, 297 chemin de la martinière, 73 000 BASSENS,

au 04.79.60.54.00

ou 04.79.60.54.00

ou [sc-chambery@secours-catholique.asso.fr](mailto:sc-chambery@secours-catholique.asso.fr)

## Horaires

### **Mairie de Macot La Plagne**

Lundi

9h à 12h et 13h30 à 17h00

Mardi au vendredi

8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi

9h à 12h

### **Bibliothèque de Macot La Plagne**

Mardi : 10h à 12h

Mercredi : 15h à 18h

Vendredi et samedi : 17h à 19h

## Horaires intersaisons

### **Bibliothèque de La Plagne**

Fermeture de la bibliothèque

du lundi 28 avril au lundi 12 mai inclus

MARDI 13 MAI au JEUDI 3 JUILLET

Permanences au public : MARDI et JEUDI de

15 h 00 à 17 h 30

## Manifestations....

### **Altigliss**

22 au 29 mars 2008

Plagne Bellecôte

### **Championnat de France de ski Freestyle**

20, 22, 29 et 30 mars 2008

Toutes les disciplines du Freestyle sur les sites de Plagne Centre et de Plagne Bellecôte :

**20 mars : Bosses**

Plagne Centre - Stade Jean Luc CRETIER

14 h : Qualifications, 16h : Samsung Free Session,

19h : Finale en parallèle

**22 mars : Ski Cross**

Plagne Centre - Snowpark 7Cube

9h30 : Entraînement, 10h30 Time trial,

13h : Finales à 4, 15h : Remise des prix.

**29 mars : Half Pipe**

Plagne Bellecôte - Front de Neige

9h30 : Entraînement, 10h30 1er run qualif, 11h45 :

2ème run qualif, 13h30 Finale en 2 runs

**30 mars : Slope Style**

Plagne Centre - Snowpark 7Cube

9h30 : Entraînement, 10h30 1er run qualif, 12h : 2ème

run qualif, 14h : Finale en 2 runs

### **Urban Plagne winter**

18 au 20 avril 2008

1ère édition - Plagne Bellecôte

Un contest freestyle Ski/snowboard réservé aux pro riders selon un concept unique et décalé le

"Urban Legend of Snow" avec un "Prize Money".

Initiations gratuites d'activités et nouvelles glisses pour tout public,

Opération EKO PLAGN'ACTION: Save the Mountain

Contest montage Vidéo amateur

Des concerts et des soirées

Des jeux vidéos couplés à une mise en scène de nouvelles technologies

Des démos de freestyle, danse hip hop, capoeira, parkour, battle de graff....

## Macot La Plagne....

### **Concours de Belote**

29 mars 2008 à partir de 20h

Organisé par le Comité des Fêtes

Salle polyvalente de Macot La Plagne